

**REPONSES AUX DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
AVIS D'APPEL A PROPOSITION DES ONG**

Question 1

Au vu de cet appel à proposition, est-ce qu'une ONG partenaire de l'UNFPA doit se soumettre à cette règle signifiant que l'UNFPA veut se désengager des responsabilités qui sont définies dans l'accord conclu ? ou est-ce que vous avez d'autres perspectives ?

Réponse

Cet appel à proposition est une invitation aux ONG partenaires ou non partenaires de l'UNFPA à soumettre des propositions suivant les termes des documents postés dans le site.

Cet appel ne signifie en rien un désengagement de l'UNFPA. Au contraire, cette démarche vise à renforcer l'engagement de l'UNFPA dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du programme 2015-2019 à Madagascar.

Les nouvelles perspectives de l'UNFPA telles que décrites dans le document d'appel à proposition sont centrées sur les trois résultats transformateurs du Plan stratégique 2018-2021 à savoir : « éliminer les décès maternels évitables », « éliminer les besoins non satisfait en matière de planification familiale », et « éliminer la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, incluant les mariages d'enfants ».

Question 2

Que signifie vraiment autres ressources par rapport à l'établissement de budget estimatif ou l'offre financière du présent projet en cours?

Réponse :

Les autres ressources signifient ressources à mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Question 3

Serait-il possible d'avoir les listes de vos programmes?

Réponse :

Le programme est décrit dans le document CPAP qui est posté dans le site UNFPA Madagascar comme mentionné dans l'avis d'appel à proposition.